

La volonté d'expulser Léopold d'Italie, signifiait qu'il était dans la bonne direction d'investigation. Du même coup Leopoldo, Nicolas ou Léopold ne faisaient qu'un et la victime revenait à presque 60 ans de distance sur les lieux du crime subi

- Des traces existent, celles laissées par les criminels, celles laissées par la victime elle-même.
- Les criminels n'ont pu trouver celles de la victime pour les effacer.

Ils doivent alors manipuler la victime pour les retrouver. Puis les lui prendre et les effacer. Mais doivent veiller à rester masqués.

Déclaration Félicité 4 / 07 / 1991.

Il me fallait transférer mes affaires de ma résidence de France à celle d'Italie. Pour éviter les frais de douane, je demandais à ma mère de m'adresser une déclaration selon laquelle j'allais vivre avec elle. Elle m'adressa le document ci-dessous.

Elle me déclare propriétaire de l'appartement qu'elle occupe. Comme si la démarche du 23 / 11 / 1981 de Gennaro Pappa envers ma sœur avait abouti. Cela m'étonna. Regardant de plus près la signature, il me sembla qu'elle avait été imitée. Cela n'avait pas d'importance.

COMUNE DI MONTESARCHIO PROVINCIA DI BENEVENTO

DICHIARAZIONE SOSTITUTIVA DELL'ATTO DI NOTORIETA'
(Art. 4 - Legge 4 gennaio 1968, n. 15)

LUG. 1991

L'anno millenovecento _____ il giorno _____ del mese _____ alle ore 11 avanti di me
L'Ufficiale Annunzio Delegato _____ è personalmente comparso
(Damiano Pellegrino)

Il Sig. CF. SEZIONALE BASILICATO FELICINA 1908
nata ad Algeri
il 1.2.1908 atto
Via S. Spirito n.4

Residente a Montesarchio all'indirizzo su indicato

_____ quale, - dopo esser stat _____ ammonit _____, secondo quanto prescritto dall'art. 26 della legge 4 gennaio 1968, n. 15, sulla responsabilità penale cui può andare incontro in caso di dichiarazioni mendaci - ai sensi e per gli effetti dell'art. 4 della legge stessa, ha resa e sottoscritta la seguente

D I C H I A R A Z I O N E

Dichiaro sotto la mia personale responsabilità, Che mio figlio Ricci Leopoldo nato a Città della Pieva (Perug) il 21.11.1931, è proprietario di un appartamento, sito in Montesarchio alla via S. Spirito, n. 4, occupato dalla sottoscritta dichiarante.

Letto, confermato e sottoscritto.

(1) dico 21.11.1931:

L'Ufficiale d'Anagrafo Delegato
(Damiano Pellegrino)

L. DICHIARANTE
Sezione Provinciale Polizia

A norma dell'art. 20 della legge 4 gennaio 1968, n. 15, fatte le annotazioni di cui all'art. 26 della stessa legge, il sottoscritto attesta che la firma in calce alla suesposta dichiarazione è stata apposta in sua presenza, previo accertamento dell'identità del dichiarante mediante (3) ~~sigurtoriew~~ conoscenza personale

Si rilascia in carta libera a richiesta di parte per usi consentiti dalle vigenti disposizioni di legge immigrazione

Montesarchio, li 4 LUG. 1991

IL (2) FUNZIONARIO INCARICATO
(1) Pellegrino Damiano
(firma per esteso)

Sommation de ma Sœur du 21/04/1992.

Arrivé à Montesarchio début mars 1992, je reçois datée du 21 avril 1992, une lettre de ma sœur. Après avoir lu mes courriers adressés de Paris, elle estime que je suis méchant avec ma mère et envieux envers elle. Aussi doit elle prendre de sérieuses mesures à mon égard. Je dois quitter les pièces que j'occupe abusivement, sinon elle procédera suivant La Loi puis les Carabiniers.

Notre Mère m'invita à venir habiter dans l'espace qu'elle occupe, car mon appartement du 2^{ème} étage est loué, et que d'autre part je ne touche aucun centime des locations. Comme le reconnaîtra indirectement Nicola Pino dans son courrier du 12 / Février / 1997. Ma sœur nie à sa mère le droit de disposer de son appartement et d'y héberger son fils.

Poi leggo le tue lettere meditate da Parigi e più mi convinco di quanto tu sia ostile nei riguardi di mamma, ed insisto nei miei confronti. Questo mi induce a prendere dei seri provvedimenti nei tuoi riguardi. Con le Bu...

possedimenti nei
 ne di invito o lasciare libere le camere del
 primo piano e quelle a piano terreno: che tu hai
 occupato abusivamente; altrimenti danno' agire
 per legge: (cominciare con l'avvocato e poi i carabinieri). Camere di mia proprietà che tu senza
 chiedere il permesso a me che sono la proprietaria, hai occupato.

Hai ascoltato solo l'invito di nessuno: "che è
 ospite fino a fine marzo" in case mie; perché
 non avete nessun diritto di cedere le camere
 se do te occupate. Ancora ti invito lasciare
 le camere, altrimenti perderò le mie posses-
 sioni.

Ti do cinque giorni di tempo per una risposta

Eleonora Teresa Piana.

21-2-1932

De faux documents.

Je rappelle à ma Mère, que ma sœur ne peut rien si elle n'y consent pas. Que devient sa déclaration du 4 / 07 / 1991 ? Elle répond avec véhémence qu'elle ne l'a jamais signée ! Donc c'est un faux et tu me l'as adressé ?

Quelques jours après elle me dit : les Pères ne devraient jamais avoir des fils sur le tard. Leopoldo a trop gâté ton Père Nicolas. Le jour de notre mariage (7 / Février / 1929) un huissier de justice s'est présenté avec des traites signées par moi en faveur de ton Père. La signature fut contrefaite par un de ses amis. Il y avait présent mon beau père (Compare), ma mère et mon frère. C'est mon beau père qui a avancé une partie de l'argent. On repense au document d'Ambrosio d'avril 1930.

Qu'a dit mon Père face à « son indélicatesse » ? Il n'était pas présent ! Alors tu accuses un homme d'une faute dont il n'a même pas connaissance ? Et si c'était un coup monté pour vous soutirer de l'argent et introduire une aversion entre Ton Frère François et mon Père. Où est allé l'argent versé à cet huissier ? N'était-ce pas quelqu'un lié à d'Ambrosio dont tu dis qu'il aurait porté une accusation contre mon Père ? Autant de questions autant de silences.

J'eus vaguement l'intuition qu'elle disait ce qu'on lui avait imposé de dire.

Un autre jour elle me dira : Brunoro envers qui ton Grand père a fait l'hypothèque de 10000 lires était un ami de ton Grand père. Là je compris que l'on voulait que j'aille faire un tour chez les Brunoro.

Pourquoi ? Seule réponse possible : toute la correspondance disparue entre le Père et le Fils et avec d'autres dossiers, a été transférée quelque part. L'Hypothèque n'était qu'une opération de diversion. Si le petit fils Leopold Ricci venait frapper à la bonne porte on ne manquerait pas de l'en informer. Dans le quartier les anciennes personnes le saluent en l'appelant Don Leopoldo. Dans leur esprit il est le successeur. En juillet 1992 on lui reportera l'Histoire de son Père, celle qu'il ne connaissait pas.

Etude Matarazzo le 21 / 5 /1992.

L'avocat sollicité par ma sœur, me demande de quitter les lieux.

STUDIO LEGALE MATARAZZO

Avellino, 14/5/1992

Avv. FRANCO MATARAZZO

Dr. Proc. ERNESTO MATARAZZO

Dr. GIUSEPPE D'AGOSTINO

Via Circumvallazione, 42 - Tel. (0825) 37167

83100 AVELLINO

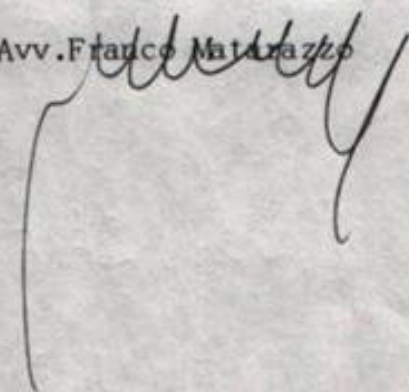
Egr. Sig.
 Ricci Leopoldo
 via Santo Spirito
 82016 Montesarchio Bn

Ricevo incarico da sua sorella sig.ra Ricci Eleonora, di diffidarla all'immediato rilascio delle stanze, dell'appartamento, sito in Montesarchio alla via Santo Spirito, che sono state da Lei arbitrariamente occupate e di cui la sig.ra Ricci è proprietaria.

~~In mancanza sarò costretto ad adire l'Autorità giudiziaria competente.~~

Distinti saluti

Avv. Franco Matarazzo



Je lui répons : je suis propriétaire du second occupé, je lui fais l'inventaire des sommes expédiées à ma Mère pour des travaux qui ont profité à ma sœur. Donc je demande que l'on vide le second étage qui m'appartient et que l'on me prouve que les sommes que j'ai expédiées ont bien été dépensées pour l'entretien de ma propriété. Je sais que ce n'est pas le cas, ma Mère m'en a laissé des preuves.

Etude Matarazzo le 22 / 05/ 1992.

L'avocat reconnaît que je suis propriétaire avec ma sœur du second étage, mais m'interdit de revendiquer tout droit de propriété sur l'appartement de ma sœur. Or je ne revendique rien, donc cet avocat au lieu de jouer un rôle de conciliateur, fait l'opposé. Il force la sœur à être dure avec son frère.

STUDIO LEGALE MATARAZZO

Avellino, 21/5/1992

Avv. FRANCO MATARAZZO

Dr. Proc. ERNESTO MATARAZZO

Dr. GIUSEPPE D'AGOSTINO

Via Circumvallazione, 42 - Tel. (0825) 37167

83100 AVELLINO

Egr. Sig.

Ricci Leopoldo

via Santo Spirito 4

82016 Montesarchio Bn

Oggetto: Ricci Eleonora / Ricci Leopoldo

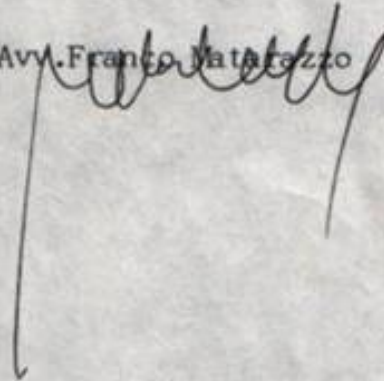
In riscontro alla sua del 18 c.m., le faccio rilevare che l'appartamento, di cui lei ha occupato arbitrariamente alcune stanze, sito al primo piano è di proprietà assoluta di sua sorella sig.ra Ricci Eleonora, mentre i due appartamenti siti al secondo piano sono di proprietà comune.

Di conseguenza lei non può vantare nessun diritto sull'appartamento di sua sorella.

Pertanto prima di adire il Giudice competente la diffida ancora una volta a rilasciare le stanze che ha occupato abusivamente ed arbitrariamente.

Distinti saluti

Avv. Franco Matarazzo



Ma réponse du 22 mai 1992 en Recommandé. Je lui rappelle que ma Mère est libre d'offrir

l'hospitalité à son fils. Qu'il me faut attendre qu'elle ait libéré ma part d'héritage.

Je l'avertis en langage diplomatique qu'il doit s'attendre à un coup de semonce.

Montesarchio li 22 Maggio 1992

Leopold RICCI

Via Sto Spirito, 4

82016- MONTESARCHIO

BENEVENT - ITALIE

STUDIO LEGALE MATARAZZO

Via Circumvallazione, 42

83100 - AVELLINO

Egregi Signori,

Ho trasmesso le Loro Pratiche presso il:

EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE
95, Rue Saint Lazare
75009 - PARIS - FRANCE

Organismo al quale sono affiliato e che ha competenze europee.

Aspetto istruzioni loro, fra tempo sono "ospite" di Mia Madre che vivendo dal 1936 in questa casa di famiglia ha, - lo credo, - diritto di usucapione, - (art 1158 del CC-Italiano) che gli da ogni libertà di godimento in questa casa.

Quello che Mia Madre decide è quello che io posso fare, nell'aspettare che libera mia eredità...

Ma In Ogni caso la Francia diventa molto dura con sistemi che invitano loro cittadini ad esportare soldi per dopo spogliarli dei ricavi...

Distinti saluti.

Leopold Ricci

	Mod. 22-B (ricambio) (1992) - Cod. 007503	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">RICEVUTA</div>
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AMMINISTRAZIONE P.T.</div>	
Accettazione delle raccomandate		
Da compilarsi a cura del mittente (Si prega di scrivere a macchina o in stampatello)		
Destinatario <u>STUDIO LEGALE MATARAZZO</u>		
Via <u>Circumvallazione</u> n. <u>42</u>		
Località <u>83100 - AVELLINO</u> (Prov. <u>(AV)</u>) (C.A.P.)		
Mittente <u>LEOPOLD RICCI</u>		
Via <u>Sto Spirito - Montesarchio</u> n. <u>4</u>		
Località <u>82016 - (BN) - ITALIA</u>		
Servizi accessori richiesti:		
<input type="checkbox"/> Espresso <input type="checkbox"/> Via aerea <input type="checkbox"/> A. R.		
Contrassegnare con X <input type="checkbox"/> Assegno L. _____		
Roma - L.P.Z.S. - P.V.	È vietato incidere denaro e valori nelle raccomandate. L'Amministrazione non ne risponde.	
22-592 4761 *3950		

Le Juge Falcone antimafia est assassiné le **23 mai 1992**. Je retrouvais le scénario de l'office des brevets de Rome d'avril 1972. Cela signifiait que la Mafia n'était pas en cause comme agent direct. Mais les cellules du cerveau étaient imbriquées dans l'appareil dirigeant italien, avant tout dans le Vatican qui gouverne réellement l'Italie. Lorsque l'on a compris cela tout s'éclaire.

Dans nos sociétés on conduit un cheval en tirant tantôt la rêne de droite tantôt celle de gauche. Dans cette société la dialectique diplomatique consiste à tailler la rêne de droite et seule la gauche restant tendue c'est comme si on l'avait tirée, et inversement. Une rêne se remplace, un Juge Falcone se remplace aussi.

La formule de Mazarin : faisons comme si nous l'avions provoqué, s'inverse par provoquons par la défaillance de l'opposé. Il y a un aspect des arts martiaux

Convoqué à la Caserne des Carabiniers. Vers Juin, je suis convoqué à la caserne des Carabiniers pour exposer ma version au sujet de l'accusation dont je fais l'objet.

Le Maréchal des Carabiniers m'apprend que je suis accusé d'être entré de force dans la maison de ma Mère et qu'elle ne se sent plus en sécurité. Elle pense même que je veux sa mort. Toutes choses reportées par ma sœur qui assure par ses avocats le dépôt de la plainte.

Je lui montrais les documents transmis à l'avocat Matarazzo. Il pensa qu'il s'agissait d'une affaire d'héritage dont j'étais dépossédé. Il me demanda si l'on ne pouvait pas penser que ma sœur, profitant de l'âge de notre mère, avait fait pression sur elle pour la conduire à cette déclaration ? J'ignorais ce qu'il fallait en penser ! Nous terminâmes le rapport et je le signais.

Avant mon départ d'Italie en Août, j'allais lui rendre visite. Il me dira : pour moi le dossier est clos, je n'en conserve aucune trace.

Je n'entendrais jamais plus parler de ce dossier. Ainsi par les Matarazzo on a sondé ma vulnérabilité. Coup de semonce provoqué, ils ont fait marche arrière effaçant toutes traces de mon passage chez les Carabiniers.

Conclusions. On avait tout simplement tenté d'appliquer au dernier Léopold une méthode comparable à celle qui jeta son père Nicolas en prison.

Sa mère qui de mars 1992 au 24 août 1992 ne parlera pratiquement pas à son fils, sinon pour lui dire ce qui a été reporté et répéter tu dois t'en aller, le jour du départ se lèvera tôt pour ne pas le manquer et viendra l'embrasser avec un large sourire.

Je me retins d'un haut le corps, mais à bien y réfléchir, dans son esprit et selon ce qu'elle pouvait faire, elle pouvait penser « j'ai sauvé mon fils ». De fait, relisant l'ensemble du courrier qu'elle m'avait laissé, sachant que je le lirai, je conclus : « on peut dire que comme Abraham, elle a sauvé son fils, en prenant le risque de le perdre. ». Tout cela dépassait les choses communes et normales. Tous les criminels, les vrais criminels se trouvaient bien au-dessus, gérant un art diabolique de la manipulation basé sur tous les arts de la falsification.